

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Ville de Sept-Îles
M. Martin Lapalme
601, boulevard des Montagnais
Sept-Îles, Québec
G4R 5B8
Tél.: (418) 962-2525
Fax:

Certificat: **1251480**
Date du rapport: 2013-05-14
Client: F50220070
Site: Ville de Sept-Îles (Martin Lapalme)
Projet: F50220070-8
Nom du Projet: Moisie - Place la Boule EP
Commande: NA

Données sur le prélèvement

Échantillon:	2210727	Nature de l'échantillon:	Eau potable	Chlore résiduel libre :	NA
No. Certificat pré :	38986	Matrice:	Eau	Chlore résiduel total :	NA
Votre référence:	NA	État à la réception:	Conforme	Réseau MENV :	X0009910
Lieu prélevé :	40 rue Mercure	Date de prélèvement:	2013-05-08	Code lieu prélèvement :	1
Prélevé par:	Steve Duchesne	Date de réception:	2013-05-09	Région Adm. :	09
Nom du réseau :	Moisie				

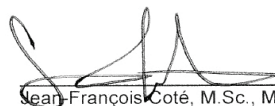
Résultats obtenus

						Normes	
Paramètres	Description	Accr. (*)	Méthodes	Résultats	Unités	Date d'analyse *	Min Max
FACCTCF01	Dénombrement coliformes totaux & E.coli (EP)	Oui	A208			2013-05-09	
	Bactéries atypiques			0	UFC/Mem		200
	Coliformes			0	UFC/100mL		10
	Escherichia coli			0	UFC/100mL		0
FGCMail03	Transmission par email des résultats						
	< >						

Commentaires de l'échantillon : Température à la réception : 12.0°C

La température des échantillons destinés à des analyses microbiologiques ne devrait pas dépasser 12 °C. Nous vous demandons de porter une attention particulière à la conservation de vos échantillons durant le transport de ces derniers vers nos laboratoires en ajoutant un réfrigérant bien congelé.

Commentaires du CAO :
CC : Ville de Sept-Îles a/s Jean-François Grenier (jean-francois.grenier@ville.sept-iles.qc.ca)
CC : Ville de Sept-Îles a/s Jean-François Grenier
CC : Ville de Sept-Îles a/s Mme Manon Gasse (manon.gasse@ville.sept-iles.qc.ca)
CC : Ville de Sept-Îles a/s Mme Manon Gasse


Jean-François Côté, M.Sc., MCB, A
Microbiologiste agréé
Superviseur


* Accr. : Accréditation du MDDEP ST: Sous-traitance N/D: Non détecté TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées INT: Interférences ■ = Hors normes
La première lettre de la méthode indique le nom de la division où les analyses ont été effectuées : A - Thetford Mines, B - Jonquière, C - Joliette, D - Cap-de-la-Madeleine, F - Lévis (secteur St-Romuald)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyses chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du rapport pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CONFIDENTIEL